

Leques continuait à s'élever glorieusement sous le patronage administratif.

C'est alors qu'un des candidats... C'est alors qu'un des candidats... C'est alors qu'un des candidats...

Deux heures après, ce prêtre était suspendu par l'évêché. Et le lendemain, le Courrier de l'Europe...

Étrange spéculation qui consistait à répandre gratuitement par milliers un écrit dont le timbre seul représentait déjà une certaine valeur.

Vous supposez peut-être, monsieur, que la découverte et le désaveu ont ralenti le zèle des officiers qui propageaient le pamphlet.

Agitez, etc. Albert de Broglie.

Massacres en Algérie.

Sous le titre de Massacres de l'Oued-Redouan (carré de Tebessa), l'Indépendant de Constantine signale un évènement des plus graves.

Il est des faits qui portent en eux de terribles enseignements. Il suffit d'en prendre un exemple.

Des relations commerciales se sont établies il y a près d'un an, entre Guefza et Tebessa.

Après avoir fait les déclarations d'usage et acquitté les droits de douane, ils eurent leurs marchandises et restèrent à Tebessa jusqu'au 13.

La caravane se mit en route pour Guefza le samedi 14 avril.

Elle se composait de 20 Arabes, d'une femme indigène et de 20 mulets.

Le convoi se composait d'une cinquantaine de chameaux et d'ânes chargés.

Le convoi fut arrêté à l'entrée de l'Oued-Redouan.

Après avoir fait les déclarations d'usage et acquitté les droits de douane, ils eurent leurs marchandises et restèrent à Tebessa jusqu'au 13.

La caravane se mit en route pour Guefza le samedi 14 avril.

Elle se composait de 20 Arabes, d'une femme indigène et de 20 mulets.

Le convoi se composait d'une cinquantaine de chameaux et d'ânes chargés.

Le convoi fut arrêté à l'entrée de l'Oued-Redouan.

Après avoir fait les déclarations d'usage et acquitté les droits de douane, ils eurent leurs marchandises et restèrent à Tebessa jusqu'au 13.

La caravane se mit en route pour Guefza le samedi 14 avril.

Elle se composait de 20 Arabes, d'une femme indigène et de 20 mulets.

Le convoi se composait d'une cinquantaine de chameaux et d'ânes chargés.

Le convoi fut arrêté à l'entrée de l'Oued-Redouan.

Après avoir fait les déclarations d'usage et acquitté les droits de douane, ils eurent leurs marchandises et restèrent à Tebessa jusqu'au 13.

À la tête du convoi étaient les caïds El-Aïsi, fils du caïd Gabah, Mohamed ben Ali, Bekkassou, ben Nasseur, ben Mechery, tous trois des Nemehchas et Salah ben Redjem (de Tebessa).

Le massacre commença. Les 20 hommes de la caravane furent égorgés; la femme indigène blessée d'un coup de feu, put échapper.

Les caïds Ben Gabah, Mohamed ben Ali et ben Nasseur El Mechery arrivèrent sur les trois israélites qui s'étaient retirés à l'écart après s'être fait connaître.

Ben Gabah mit pied à terre, s'empara du chargement et des vêtements des israélites et les laissa complètement nus.

Il chargea alors soigneusement son fusil en y jetant une à une ces trois balles, recule de quelques pas et tire dans le groupe.

Ce serait à Redjem de Tebessa, que les deux autres israélites, dont l'un était blessé, durant leur salut.

Des Arabes, parents des victimes, se sont rendus sur les lieux du massacre; ils reconnaissent que trois d'entre elles n'étaient que blessées, mais si grièvement qu'elles ont succombé.

Braham Chamouni, père de l'infortuné israélite Nani, a dû s'adresser, à prix d'argent, aux assassins de son fils pour savoir où se trouvait son cadavre.

Le caïd Mohamed ben Ali et deux Nemehchas auraient reçu pour ce service une somme de 250 francs.

Les caïds tenant leur investiture de l'autorité militaire, et placés sous ses ordres, ils avaient en effet, héroïquement protégé le territoire français, la liberté des transactions et la vie humaine.

Quelle monstrueuse révélation! quelle page sanglante, quelle terrible leçon. Sans doute l'affaire viendrait devant notre conseil de guerre, sans doute la justice humaine demanderait compte de cette barbarie.

Et la tribu des Tunisiens massacrés aura à venger ses enfants; et les nôtres auront à se défendre contre des représailles; et la guerre de mamelle va paraître sur nos frontières de l'Est.

Le caïd Mohamed ben Ali et deux Nemehchas auraient reçu pour ce service une somme de 250 francs.

Les caïds tenant leur investiture de l'autorité militaire, et placés sous ses ordres, ils avaient en effet, héroïquement protégé le territoire français, la liberté des transactions et la vie humaine.

Quelle monstrueuse révélation! quelle page sanglante, quelle terrible leçon. Sans doute l'affaire viendrait devant notre conseil de guerre, sans doute la justice humaine demanderait compte de cette barbarie.

Et la tribu des Tunisiens massacrés aura à venger ses enfants; et les nôtres auront à se défendre contre des représailles; et la guerre de mamelle va paraître sur nos frontières de l'Est.

Le caïd Mohamed ben Ali et deux Nemehchas auraient reçu pour ce service une somme de 250 francs.

Les caïds tenant leur investiture de l'autorité militaire, et placés sous ses ordres, ils avaient en effet, héroïquement protégé le territoire français, la liberté des transactions et la vie humaine.

Quelle monstrueuse révélation! quelle page sanglante, quelle terrible leçon. Sans doute l'affaire viendrait devant notre conseil de guerre, sans doute la justice humaine demanderait compte de cette barbarie.

Et la tribu des Tunisiens massacrés aura à venger ses enfants; et les nôtres auront à se défendre contre des représailles; et la guerre de mamelle va paraître sur nos frontières de l'Est.

Le caïd Mohamed ben Ali et deux Nemehchas auraient reçu pour ce service une somme de 250 francs.

Les caïds tenant leur investiture de l'autorité militaire, et placés sous ses ordres, ils avaient en effet, héroïquement protégé le territoire français, la liberté des transactions et la vie humaine.

Quelle monstrueuse révélation! quelle page sanglante, quelle terrible leçon. Sans doute l'affaire viendrait devant notre conseil de guerre, sans doute la justice humaine demanderait compte de cette barbarie.

Et la tribu des Tunisiens massacrés aura à venger ses enfants; et les nôtres auront à se défendre contre des représailles; et la guerre de mamelle va paraître sur nos frontières de l'Est.

Le caïd Mohamed ben Ali et deux Nemehchas auraient reçu pour ce service une somme de 250 francs.

Les caïds tenant leur investiture de l'autorité militaire, et placés sous ses ordres, ils avaient en effet, héroïquement protégé le territoire français, la liberté des transactions et la vie humaine.

Quelle monstrueuse révélation! quelle page sanglante, quelle terrible leçon. Sans doute l'affaire viendrait devant notre conseil de guerre, sans doute la justice humaine demanderait compte de cette barbarie.

Et la tribu des Tunisiens massacrés aura à venger ses enfants; et les nôtres auront à se défendre contre des représailles; et la guerre de mamelle va paraître sur nos frontières de l'Est.

ans, 38 hommes tués, 47 blessés, 787 chameaux et 2,100 moutons enlevés, ils se précipitèrent sur la baraque.

Cette explication est sans doute fort exacte, mais elle ne justifie en aucune façon l'attaque et la destruction d'un caravane, circulant pacifiquement sur notre territoire et sous notre garantie solennellement promise.

Nos caïds se sont rendus coupables d'un véritable attentat, ils ont noyé dans le sang notre commerce avec la Tunisie, et nous croyons, qu'il est du devoir de l'autorité supérieure de les irradier devant la justice, pour donner aux chefs indigènes une leçon dont ils ont besoin.

L'impunité des coupables serait pour une faiblesse; et l'administration militaire doit ici subordonner à l'intérêt public et aux sentiments d'humanité les sympathies bien connues pour l'aristocratie arabe.

Si elle cherchait à sauver les auteurs du massacre, elle accèderait à des bruits déjà très répandus, que le caïd El Aïsi avait obtenu du commandant même du cercle de Tebessa l'autorisation de venger la mort de son père, tué antérieurement par les Tunisiens.

Ces caïds ne peuvent nous inspirer, d'ailleurs, un bien vif intérêt, lorsque nous voyons l'un d'entre eux se faire donner par le père d'une de ses victimes une somme de 500 dourats pour obtenir le cadavre de son fils.

Le communiqué nie, il est vrai, ce fait; mais l'Indépendant de Constantine, du 25, donne le texte même du reçu de la somme en question.

Alex. Bonneau. (Opinion nationale.)

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, lundi 31 mai.

Les réunions publiques de la seconde série ne sont pas très intéressantes et ne brillent pas par leur originalité.

En général les mêmes orateurs venant débiter les mêmes discours, si l'on peut appeler cela des discours, devant le même public.

Ce qui n'est pas changé, ce sont les dispositions et les attitudes des auditeurs. Ce que nous avons vu, il y a quinze jours, se reproduit exactement: les réunions sont tumultueuses et la liberté de la parole y est constamment violée.

Chaque assemblée a une majorité intolérante qui ne laisse pas critiquer ses candidats et coupe par ses huées la parole à tout contradicteur.

Comme vous pouvez le voir dans nos journaux des comptes-rendus détaillés de ces réunions, je ne parlerai d'aucune en particulier.

La lutte pour le scrutin de ballottage est très ardue à Paris. Les partisans de M. Jules Favre, de M. Thiers déploient une grande ardeur contre MM. Rochefort et d'Alton-Shée.

L'union libérale est morte du moins il n'en existe plus que des débris; le desorroi est complet; plus de motif d'ordre obéi, plus de discipline. Les feuilles libérales adressent les plus vifs reproches à M. d'Alton-Shée.

Les irréconciliables ne trouveraient la victoire qu'à moitié gagnée, s'ils ne parvenaient pas à faire nommer M. Rochefort.

Dans une réunion privée à laquelle assistaient environ 100 personnes, M. Raspail a parlé pendant deux heures, et son programme radical a été accueilli assez froidement.

Une fait qui prouve bien que le desorroi règne parmi les électeurs et les candidats, c'est la contradiction que l'on peut remar-

quer dans la conduite de M. Thiers. Pour les Bouches du Rhône, il engage ses partisans à reporter leurs voix sur M. Gambetta, parce que, au premier tour, c'est lui qui avait obtenu le plus de suffrages.

Il avait cru sans doute que cette attitude lui serait comptée à mérite, et que ses concurrents à Paris seraient tenus de suivre son exemple. Mais voilà que lui-même agit dans le Finistère contre le principe qu'il voudrait voir appliqué à Paris.

En effet, dans le Finistère il n'avait obtenu que 4,000 voix, mais son élection se trouve patronnée par M. de Kerminguy qui avait près de 10,000 voix et qui se retire pour lui laisser le champ libre. M. Thiers fait donc dans le Finistère précisément ce qu'il reproche avec tant de vivacité à M. d'Alton-Shée à Paris.

Il ne serait donc pas impossible que, par un bizarre échange-croisé, nous voyions le provincial M. Thiers s'implanter en Bretagne, et le breton M. d'Alton-Shée prendre racine en Provence.

M. Glais-Bizoin, dans cette hypothèse, traiterait la lutte contre M. Langier de Charroux à ce qu'il en est de moins de voix que M. de Peñafiel. Il est vrai qu'on dégitimiste, M. Du Domaine, a eu plus de 3000 voix; ce sont ces voix qui décideront du succès.

Dans le Doubs, M. Bidoux essaye d'assurer le succès de M. Ordinaire; mais dans la destination il, quelque bruit l'an dernier et qui se porte contre le marquis de Cœniglan. Il n'est pas certain qu'il puisse disposer de ses voix selon son désir; la lutte sera très animée, sans qu'on puisse en prévoir le résultat.

Dans l'autre circonscription, le succès de M. Latour Dumoulin, débarrassé de ses concurrents, est inévitable. Le marquis de Marmier sera le troisième candidat officiel qui renoncera à sa candidature et pour n'avoir pas obtenu le succès, espéré au 1er tour.

Les deux autres sont MM. d'Avincourt dans le Nord et Barme à Tours.

Dans le Drôme le succès de M. Monier de la Sizeranne contre M. Crémieux paraît assuré.

Dans l'Eure-et-Loire, si les électeurs qui avaient manifesté leurs préférences pour M. Bossuet vont à M. Vingtain, comme le demande M. Bossuet, le brave général Le Breton aura affaire à fort partie.

M. de Carné dans le Finistère recueille une partie des voix de M. Briot de la Mailleterie, et s'approche un peu plus près du but; mais on doit croire que ce sera le comte du Couëdic qui l'atteindra.

pour l'empêcher d'être réélu. Pourquoi cela? N'est-il pas homme de principes, homme de bon sens, homme d'affaires, homme de tribune, possédant à fond les questions qu'il traite, l'éloquence nécessaire pour les faire comprendre à la Chambre et dans le pays, et pour en faire pénétrer la connaissance dans les intelligences les plus rebelles? N'est-il pas conservateur, défenseur du commerce et de l'industrie, ayant tous les titres pour représenter une ville comme Rouen? On avait imaginé sous Louis-Philippe le système de l'adjonction des capacités. Y aurait-il en ce moment, en France, un parti qui voudrait établir le système contraire, celui de l'élimination successive des capacités? La sagacité des électeurs déjouera cette tactique, et les manoeuvres dont elles sont appuyées commencent à la découvrir. Le Courrier de Rouen publie la protestation suivante des employés et ouvriers de la Foudre:

PROTESTATION. « Des bruits absurdes circulent sur M. Pouyer-Quertier fils, notre estimé patron.

« Pour lui être fait l'opinion publique, nous nous ferions des copies de la cause qui a intérêt à les répandre, si nous ne venions voir opposer la protestation la plus formelle.

« Nous, soussignés, employés et ouvriers de la Foudre, déclarons hautement et unanimement: 1° Que le travail n'a jamais été interrompu dans nos ateliers, même pendant la période si désastreuse de la crise commerciale.

« 2° Que nos salaires quotidiens, que nous trouvons rémunérateurs, quoiqu'on ait pu en dire à cet égard, n'ont jamais subi la moindre réduction.

« 3° Que nous avons toujours trouvé dans la direction de nos ateliers, la discipline la plus applicable, allée à une sollicitude toute paternelle.

« 4° Que nos ateliers loin d'être fermés, ainsi qu'on le prétend, nous nous sommes nous électeurs de la 3e circonscription, de M. Pouyer-Quertier, en vertu de la 1re circonscription, nous en avons assuré, ainsi qu'on peut s'en assurer, que nous sommes toujours dans la même situation.

« 5° Que nous défions qu'on se soit de prouver que notre dévouement est motivé par un autre sentiment que celui de la profonde reconnaissance et de la vive sympathie que nous inspireront toujours nos patrons.

« En effet, sommes nous égarés par les maladies? nous recevons gratuitement les soins d'un médecin et les médicaments qui nous sont nécessaires.

« Sommes-nous victimes d'un accident? aux secours précédemment cités, nous sommes joints les indemnités que nous accordons pendant toute la durée de notre incapacité de travail la société la Sauvegarde des travailleurs, à laquelle nous devons la garantie de notre honorable patron, que nous sommes assurés.

« Nous espérons donc que, en présence de ces déclarations, que nous attendons avec nos camarades, camarades de travail, toutes les insinuations contraires au dédain qu'elles méritent.

CHRONIQUE LOCALE. La question des indemnités est encore à l'heure qu'il est la grande question à l'ordre du jour à Roubaix. Rélégés au second plan durant la période électorale, elle préoccupe de nouveau et de plus en plus point l'opinion publique. Cela se conçoit aisément. Il ne s'agit point de l'année de ces questions d'importance ou industrielle intéressant seulement d'ordinaire un certain public, telle ou telle classe de la population. Il s'agit, d'abord d'une question de droit, d'une question de justice qui doit attirer l'attention de tous les esprits équitables. Il s'agit aussi d'un impôt formidable, l'impôt qui va frapper tous nos contribuables durant plusieurs années, en vertu d'une loi édictée des temps de troubles et de désordres, qui n'a plus sa raison d'être aujourd'hui, mais que les tribunaux se sont vu forcés d'appliquer en vertu du vieil adage: *Quia lex est, ergo adage* qui nous permettrait de traduire ainsi pour la circonstance: *Le loi est, ergo adage*, mais c'est la loi qui nous oblige à payer.

« Verrons-nous consacrer par les tribunaux les jugements de Lille et de Douai? Sur d'autres termes, paierons-nous? ne paierons-nous pas? Cette question est en ce moment soumise à un auguste arbitrage. La solution ne sera pas des plus faciles à attendre et les projets de la ville de Roubaix, obtiendront ainsi, du moins il faut l'espérer, l'assurance qu'ils sollicitent depuis près de deux mois.

« En attendant, l'un des industriels des établissements ont été écartés M. Ph. Scamps, continue à être, quoiqu'il s'agit de sa plainte contre le travail, qu'il accuse d'être, en ce qui concerne le mal. On a la dernière lettre dans le Journal de Roubaix du 28 mai.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté. » Le fiancé de la liberté risque fort de voir encore assez longtemps de l'hospitalité belge, car, d'après les avis que j'ai pu recueillir cette après-midi, l'élection de M. Jules Favre pourrait être considérée comme assurée, malgré le patronage du Constitutionnel et de la Liberté.

« M. H. Rochefort, qui est toujours à Bruxelles attendant que le suffrage universel lui donne un sauf-conduit pour rentrer en France, écrit au Figaro pour démentir la nouvelle de son mariage avec une riche veuve. « Je n'épouserai jamais d'autre veuve que la liberté